



Niort, le 31 mars 2020

Monsieur le DASEN,

Dans cette période difficile où la priorité absolue est d'assurer la santé de la population et de protéger toutes celles et ceux qui y contribuent, vous nous demandez de mettre en œuvre la carte scolaire et la CAPD avancement. Comme si de rien n'était...

Vos services nous annoncent des dates, puis les annulent avant de finalement les maintenir. Ces allers et retours incessants nous mettent dans une incertitude insupportable et empêchent notre travail.

Concernant la CAPD, si nous sommes conscients que nos collègues sont dans l'attente d'un possible avancement, nous pensons qu'il n'y a pas d'urgence absolue à tenir cette CAPD. De plus, il n'est pas prévu par la loi que ces instances puissent se tenir par visio-conférence, et nous nous posons des questions quand à la pertinence d'avoir en ligne des échanges concernant les situations personnelles de nos collègues.

D'ailleurs, le décret 82-451 régissant toutes les CAP dans la Fonction Publique d'Etat ne prévoit aucune disposition autre que la réunion présentielle, même pas la visioconférence.

Concernant la carte scolaire, elle ne peut se faire au pas de charge, sans que les communes - dont le fonctionnement est par ailleurs bousculé par l'annulation des désignations des maires pour certaines et par des élections interrompues jusqu'en juin pour les autres ! - puissent discuter avec les enseignant-e-s, les parents d'élèves, sans que les représentant-e-s des personnels ne puissent recueillir dans chaque école les futurs effectifs et les informations qui pourront nous permettre de constituer les dossiers à porter ou à défendre. Les élus du personnels ne peuvent travailler avec les seuls chiffres de l'administration. Or, comment contacter les écoles en cette période de grave crise sanitaire ?

De plus, comment travailler sereinement avec nos collègues sur la préparation de la rentrée alors qu'elles-ils sont déjà tou-te-s mobilisé-e-s entre gestion du confinement, vie familiale rendue

difficile, maintien des liens entre famille et école et leurs inquiétudes légitimes sur le creusement des inégalités scolaires qui en découle ?

Vous savez M. le DASEN notre attachement au paritarisme, qui requiert des conditions favorables pour s'exercer afin que l'égalité de traitement porté par le Service public d'Éducation soit respectée.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 79, le SNUDI FO 79, la CGT éduc'action 79 demandent dans l'immédiat un report de la CAPD ainsi qu'un report de toutes les opérations constitutives de la carte scolaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations syndicales.

Pour le SNUipp-FSU, Julie Couprie, Lydie Palpacuer

Pour le SNUDI-FO, Eric Chabot

Pour la CGT Educ'action, Jérôme Sinot